



NOTICE À LA DEMANDE DE DUPLICATA D'UN TITRE DE CONDUITE EN MER DES NAVIRES DE PLAISANCE À MOTEUR

Attention : Cette demande ne concerne que les titres de conduite en EAUX MARITIMES.

Direction du Transport Maritime, des Ports et du Littoral

Identification du permis

Il convient de bien identifier le permis dont vous êtes titulaire. En effet, selon la date de son obtention, la dénomination, les prérogatives et la présentation (taille, couleur) du permis sont différentes :

Avant le 15 mars 1966 :

Permis de couleur rouge, s'ouvrant en deux *horizontalement* et reconnu équivalent au permis B.

Du 15 mars 1966 au 31 décembre 1992 :

Permis A, B ou C, de couleur orange clair ou foncé, à trois volets.

Depuis le 1^{er} janvier 1993 :

Titre de couleur blanche, plastifié :

- Carte Mer ou Carte Mer spéciale navigation de nuit.
- Permis Mer, Permis Mer Côtier ou Permis Mer Hauturier.

Où adresser votre demande

• Pour les permis passés dans les départements du littoral (y compris DOM/TOM), vous devez adresser la présente demande à la **direction départementale des Affaires Maritimes qui vous a délivré le titre de conduite**.

• Pour les permis passés en Ile-de-France, en province hors littoral ou dans les centres ouverts à l'étranger, vous devez adresser votre demande de duplicata au **Centre Administratif des Affaires Maritimes - service des permis plaisance, 27 quai Solidor - 35408 SAINT-MALO CEDEX**.

Les titulaires de plusieurs permis délivrés avant le 31 décembre 1992 par des autorités différentes (ex. : Permis A et Permis B délivrés par des quartiers des Affaires Maritimes différents) doivent adresser leur demande à l'autorité qui a délivré le premier permis.

Composition de dossier de demande de duplicata

- La présente demande signée
- Une déclaration de vol (déclaration officielle établie au commissariat de police ou à la gendarmerie) ou en cas de perte, une déclaration sur l'honneur
- Timbres fiscaux correspondant au droit de délivrance
- Une photocopie d'une pièce d'identité récente, ou à défaut une fiche individuelle d'état-civil
- Une photographie d'identité récente
- Une enveloppe timbrée à l'adresse du demandeur
- *Eventuellement*, pour les permis délivrés avant le 1^{er} janvier 1993, une photocopie du permis